

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_4_10

Objet : Modification du règlement de fonctionnement du multi accueil collectif « les Péquelets »

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, Mme WECKERLIN Carine, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Éric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, Mme THORN Marguerite, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda et M. SARDA Stéphane

Etaient Absents donnant pouvoir :

M. MARTIN Patrice à Mme MESTRE Marie-Aude

Mme BARATA Silvia à M. YERPEZ Joël

M. MORGANTE Michel à Mme SEILER Myriam

M. LAFORCE Christian à M. LOMBARDO Yves

Mme CLAUZEL Nathalie à Mme GARCIA Chantal

Etaient Absents excusés :

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Modification du règlement de fonctionnement du multi accueil collectif « les Péquelets »

Monsieur le Maire informe de la nécessité de modifier le règlement de fonctionnement du multi accueil collectif « Les Péquelets » en raison notamment de la modification du plafond des ressources fixée par la Caisse d'Allocations familiales et de la prise en charge par la structure de la fourniture des couches.

Il est donc proposé à l'assemblée d'adopter le règlement du multi accueil les Péquelets tel qu'annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement de fonctionnement du multi accueil collectif « Les Péquelets » tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Jérôme MARC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

